



Comité Départemental 2015

BILAN sur l'année 2014 (1)

- **PNC 2014 similaire à celui de 2013** : Son contenu ne modifie pas le champ d'intervention de l'ARS. Il a été précisé que le niveau 2 "avertissement chaleur" ne se déclenche pas par le Préfet.
- Confirmation par le Ministère de la Santé du déclenchement du niveau 3 "alerte" qui peut être décidée par le Préfet à n'importe quel niveau de vigilance météorologique (vert, jaune ou orange).
- Sensibilisation des Préfets pour l'anticipation du déclenchement du niveau 3 -"alerte" la veille des week ends.

BILAN sur l'année 2014 (2)

- Pas d'épisode de canicule en France
- Pas de déclenchement en Essonne
- Mais un avertissement de chaleur en semaine 29

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

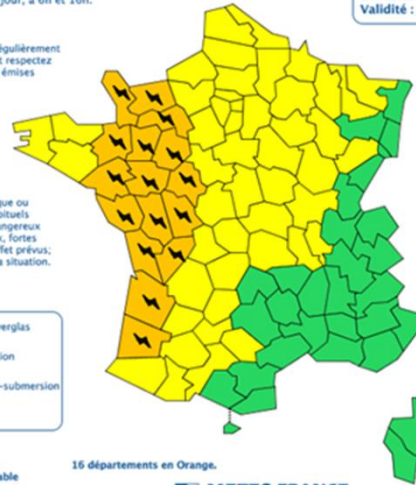
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



16 départements en Orange.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le vendredi 18 juillet 2014 à 16h00
Validité : jusqu'au samedi 19 juillet 2014 à 16h00

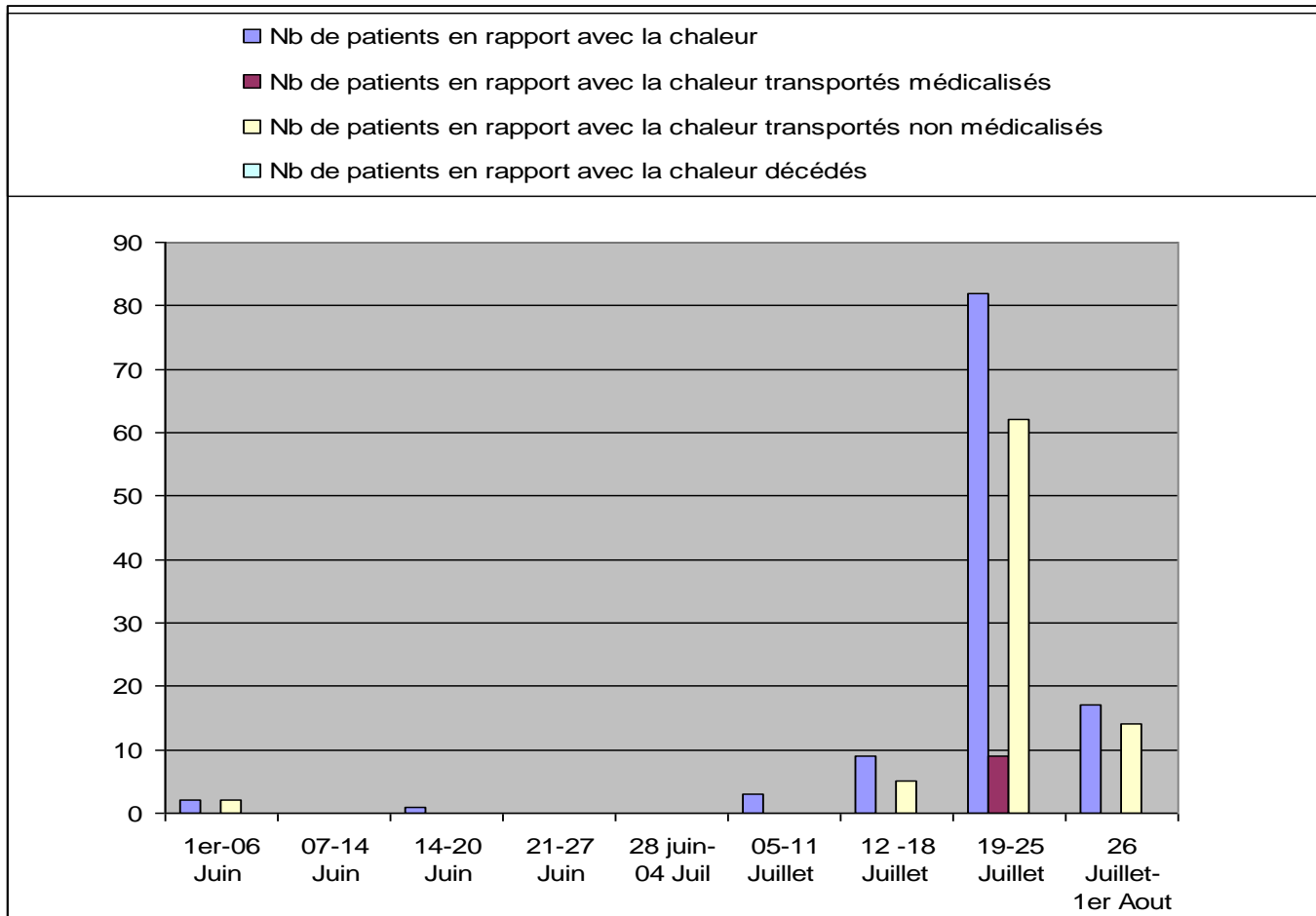
Des orages démarrent en soirée de la côte aquitaine et se propagent dans la nuit vers Poitou-Charentes puis vers les Pays de la Loire et la Normandie. Pic de chaleur dans Paris et du Sud-Ouest à la Champagne et Lorraine.

Consultez le bulletin national et/ou les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :
Orages/Orange - Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

Copyright Météo-France

IMPACT SANITAIRE EN ESSONNE à mettre à jour



— Les 4 niveaux d'actions :

Niveau 1 : « veille saisonnière » : activée du 1^{er} juin au 31 août

Niveau 2 : « avertissement chaleur » : permet la mise en œuvre de mesures graduées par les ARS

Niveau 3 : « alerte canicule » : déclenché par les préfets de départements

Niveau 4 : « mobilisation maximale » : déclenché au niveau national par le 1^{er} Ministre en cas d'étendue sur une large partie du territoire

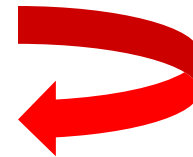
=> Niveaux coordonnés aux cartes de vigilances émises par Météo France qui réalise quotidiennement une analyse du risque météorologique à l'aide des indices biométéorologiques (IBM)

Quelles actions pour quels niveaux ? (1)

Niveau 1 : activé automatiquement

Niveau 2 : peut se déclencher selon 3 cas de figure :

- Pic de chaleur important mais ponctuel (1 à 2 jours),
- IBM prévus proches des seuils mais ne les atteignant pas,
- IBM prévus proches des seuils mais avec annonce d'une intensification de la chaleur



Alerte des acteurs départementaux en vue de préparer au passage au niveau orange. Sur la carte météo : présence d'une infobulle ; Météo France alerte le COZ et l'ARS Zone qui relaie aux ARS.

L'ARS mettra en ligne sur son site internet des conduites à tenir en fonction des différents cas de figure

— Quelles actions pour quels niveaux ? (2)

— **Niveau 3 : dépassement simultanée des IBM : début d'une vague de chaleur** : Plan déclenché par le Préfet

- Mobilisation des acteurs départementaux
- Surveillance sanitaire renforcée
- Communication auprès de la population générale et à risque par différents moyens de communication (site internet de la préfecture, Presse et radios locales, relais par les collectivités, ...)
- Ouverture d'une plateforme téléphonique départementale si besoin, en plus de la plateforme nationale : 0800 06 66 66

— **Niveau 4 : canicule avérée et très intense** : niveau déclenchée sur demande du 1^{er} Ministre

PNC 2015



Instruction interministérielle du 12 mai 2015

- http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/05/cir_39613.pdf
- Disponible également sur www.sante.gouv.fr

Objectifs du PNC :

- Anticiper l'arrivée d'une canicule
- Définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires
- Adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial => Attention particulière aux populations spécifiques
- PNC 2015 = actualisation du PNC 2014 => pas d'évolutions majeures

Recommandations du HCSP

Comme en 2014, des recommandations sanitaires émises par le HCSP sont annexées au PNC 2015

Double vocation de ces fiches :

- **Prise en charge thérapeutique** et mise en place d'actions préalables afin de **préparer la population et limiter l'impact sanitaire** des épisodes caniculaires
- Etre en mesure d'alerter l'ensemble de la population et déclencher un **mouvement de solidarité vers les personnes les plus vulnérables en situation d'isolement.**

Fiches téléchargeables sur le site HCSP :
<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/chercher>



Axes stratégiques du PNC

Axe 1 : Prévenir des effets d'une canicule : phase de recensement pour chaque acteur

- Rôle ARS : s'assurer auprès des EMS de la mise en place des plans bleus, pièce rafraîchie et de Dossiers de Liaisons d'Urgence (DLU)

Axe 2 : Protéger les populations par la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique

- Indicateurs : carte de vigilance météo basée sur les IBM (élaborée suite une analyse sur 30 ans de données de mortalités) : SACS : système d'alerte Canicule et Santé
- Rôle ARS : transmission hebdomadaire au DUS les informations relatives de l'état de l'offre de soins dans les ES et la mise en évidence de tensions

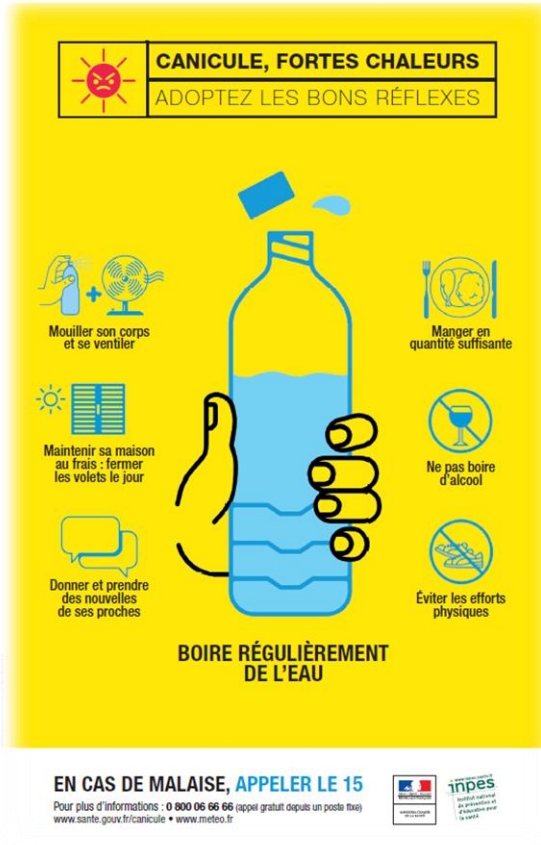
Axe 3 : Informer et communiquer

- Mise en place d'actions de communications spécifiques mises à jour en 2015 : KIT canicule 2015 disponible auprès de l'INPES

Axe 4 : Capitaliser les expériences

- Bilan réalisé après la saison estivale remonté au niveau du ministère en vue du Comité de Suivi et d'Evaluation du PNC

Focus sur la nouvelle campagne de communication



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, **APPELER LE 15**
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

inpes Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1.5L d'eau par jour

Passer du temps dans un endroit frais

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Donner des nouvelles à ses proches

EN CAS DE MALAISE, **APPELER LE 15**
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

inpes Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

- Dépliant « Canicule, Fortes chaleurs, les bons réflexes » : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1027.pdf>
- Affiche « Canicule, Fortes chaleurs, les bons réflexes » : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1028.pdf>

Rôle de l'ARS (1)



DIFFUSER l'information auprès des partenaires

VERIFIER la mise en œuvre des mesures au sein des EMS :

- L'EMS doit :

- ❖ Actualiser et activer leur plan bleu et notamment l'annexe canicule
- ❖ Mobiliser et informer son personnel
- ❖ Vérifier qu'une convention est établie avec un ES
- ❖ Actualiser et vérifier l'accessibilité des Dossiers de Liaison d'Urgence
- ❖ Etre capable de mettre en œuvre des mesures permettant l'abaissement des températures des locaux
- ❖ Disposer d'une pièce rafraichie
- ❖ Rester vigilant face à l'hydratation des personnes à risque

Rôle de l'ARS (2)

ANTICIPER l'organisation de la permanence des soins

- Adéquation des moyens avec les besoins :
 - Réalisation d'une enquête sur la fermeture des lits durant la période estivale en cours
 - Analyse des données et des taux de fermeture par spécialité en cours
- Renforcer et redéployer les moyens si besoin



SURVEILLER l'impact sanitaire

- À l'aide de la CIRE : recueil des indicateurs sanitaires auprès des services d'urgence, SAMU, SDIS...
- A l'aide du nombre de signalements au niveau de la plateforme régionale au **0825 811 811**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

